

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000008019-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 15/07/2011



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-7-6-9

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**CONVENTION MASSIF VOSGIEN 2007-2013
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport n°2007/V-6c/16 du 29 juin 2007, relatif aux modalités d'intervention du Département, dans le cadre de la Convention Massif Vosgien 2007-2013
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2010-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 29.818,15 €, sous l'action « création ou amélioration de locaux de transformation et de vente », qui sera prélevé sur le programme C244 Chapitre 204 Nature 2042 Fonction 74, pour les exploitants agricoles dont les noms suivent :

- EARL La CHEVRERIE du BONHEUR à LEVONCOURT	13.500,00 €
- GAEC SCHICKEL Pascal à SONDERNACH	8.539,60 €
- SCEA des PEUPLIERS à FISLIS	7.778,55 €

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté